

ERIC LUCAS

Autiste CIM-10 F84.5 à haut potentiel altruiste
Rescapé de la psychiatrie publique française
Martyr Administratif Français depuis 1994
Fondateur de Autistan.org en 2014
Demandeur d'asile au Brésil depuis 2017

ERICLUCAS.org



LRAR RR093582875BR

20220419_ELO_TortureAdmFR---FR-
TJ75_Tentative-contestation-refus-aide-
juridictionnelle-16-02-2022

Tribunal Judiciaire de Paris
Bureau d'Aide Juridictionnelle
Parvis du Tribunal de Paris
75859 PARIS Cedex 17
France

Numéro BAJ : 2022/008635

TortureAdmFR (Tortures, supplices et mauvais traitements par l'Administration française)

Tentative de contestation (en l'absence des mesures d'accès à la justice prévues par l'article 13 de la CDPH de l'ONU) **de votre rejet de ma demande d'Aide Juridictionnelle du 16/02/2022** (antidatée par vos soins au 14/02/2022)

N.B. : Comme toujours, si cette lettre n'est pas adaptée (et puisque ce que je fais ne convient jamais), je vous prie de bien vouloir (faire) fournir les adaptations, aménagements et dispositions nécessaires (et dûment prévues, à prévoir ou promises en ratifiant la CDPH de l'ONU).

Rio de Janeiro, le 19/04/2022

Monsieur le Président

J'ai l'honneur de vous prier de bien vouloir prendre connaissance de ma présente **réponse à votre LRAR de notification du 24/03/2022 postée le 25/03/2022 me signifiant un rejet daté du 21/03/2022 et reçue le 07/04/2022 (en pièce jointe), réponse présumablement impossible à faire de manière qui puisse vous servir en l'absence de l'aide maintes fois**

demandée en vain, nécessaire au vu de mon handicap dûment reconnu par la CDAPH 29, et demandée à votre Etat par la CDPH de l'ONU complétée par la Recommandation du Comité CDPH "CRPD/C/FRA/CO/1" du 4 octobre 2021.

1. Tentative de fourniture de "l'exposé des faits et motifs invoqués" pour contester votre décision de rejet
2. Explications supplémentaires détaillées précises (non "générales") sur mes Supplices Administratifs Français, insupportables, inutiles, interminables et INJUSTES formant le contexte de mes demandes (jugées "trop générales") au SEPH
3. Certaines des démarches que j'ai effectuées (pendant les 15 jours alloués à partir du 07/04/2022) pour tenter d'obtenir l'aide juridique nécessaire à la rédaction de la présente lettre de contestation
4. Rappel des difficultés pour "accéder à la justice" résultant d'un manque d'accessibilité, d'aménagements, d'adaptations, d'informations suffisamment faciles à comprendre, et surtout d'un service public gratuit d'assistance juridique "de droit" (et non "discrétionnaire") adaptée et accessible pour les personnes handicapées autistes ou les personnes présentant un handicap psychosocial

PARDON D'ETRE A BOUT ET PLUS
QU'IRRITE PAR CES TORTURES
ADMINISTRATIVES INTERMINABLES
ET INSUPPORTABLES QUI DURENT
DEPUIS PLUS DE 25 ANS

1. Tentative de fourniture de "l'exposé des faits et motifs invoqués" pour contester votre décision de rejet

Le 21/03/2022, vous avez rejeté ma demande d'Aide Juridictionnelle datée du 16/02/2022, pour le motif : *"la demande d'aide juridictionnelle est irrecevable, compte-tenu de la généralité des plaintes de l'intéressé"...*

Soit dit sans vouloir vous offenser, cette phrase est plutôt incompréhensible pour moi, "compte tenu de la généralité de son exposé".

Mais je crois comprendre tout de même que mes plaintes doivent être "plus précises" (?).

Je ne sais pas et je ne vois pas comment exposer mes plaintes (ou plutôt mes "demandes de justice"), de manière "plus précise".

Mais je vais tout de même essayer à nouveau, "au hasard", puisque personne ne m'aide, et puisqu'apparemment la moindre erreur est éliminatoire.

Je ne vois pas comment exprimer "l'exposé des faits et des motifs invoqués" autrement que je l'ai déjà fait, dépourvu de baguette magique, de lampe à huile orientale, et de tout ce qui me permettrait de deviner ce que vous trouvez trop "général" dans mes demandes, pourtant précises et détaillées.

Je rappelle que, comme toujours depuis plus de deux décennies (*excusez-moi du peu*), mes intenses et ardentes recherches n'ont pas permis de trouver l'aide humaine nécessaire et exigible, pas plus que "l'accessibilité de la justice aux autistes", tout aussi nécessaire et exigible.

Les lettres "robotiques" dépourvues d'explications et de conseils ne sont pas "accessibles".

Pour avoir un avocat qui pourrait m'expliquer comment rédiger cette contestation, il faut que j'obtienne l'aide juridictionnelle pour avoir un avocat commis d'office puisque tous les avocats contactés me rejettent. C'est un cercle vicieux, et cette **torture** est aggravée à chaque fois puisque visiblement nul n'en a cure du côté de vos services.

Je recopie ci-dessous (entre deux traits horizontaux) mes demandes contenues dans ma demande d'A.J. rejetée, qui pour moi sont tout sauf "générales".

Maintenant si les violations (nombreuses et flagrantes) de la CDPH de l'ONU sont des choses trop "générales" pour vous, alors veuillez me dire comment procéder.

Si votre Etat peut violer allègrement ce traité, et si les plaintes des victimes sont

systématiquement "irrecevables" car jugées "trop générales" quand il s'agit de l'ONU, il y a un problème, non ?

C'est facile de ratifier de traités quand il n'y a aucun moyen pour les victimes de les invoquer, et quand elles sont rejetées pour des motifs de "généralité" (ou quoi que ce soit d'autre).

C'est manifestement injuste. Or je m'adresse au Ministère de la Justice, non ?

Ou est-ce que c'est mon autisme qui fait que je suis trop naïf, et que je crois que les choses vont être faites "comme ça devrait être" ?...

De toutes façons, même si peut-être mes demandes sont "impossibles" à recevoir pour vous, elles expriment bien des injustices, des souffrances et un besoin de justice, et ce n'est pas à moi de me creuser la tête encore plus (alors que **la torture administrative** est déjà insupportable) pour trouver la formule magique permettant l'accès à l'aide et aux conseils.

Et quant au "Défenseur des Droits", c'est une farce : ils refusent toutes mes demandes depuis 2016, ils refusent de corriger leurs erreurs, et en plus ils me jettent comme du poisson pourri au téléphone (ce qui fera encore une autre plainte, donc encore une autre demande d'A.J. rejetée, etc. etc. : il est incontestable que c'est de la **torture**, nombreux points d'exclamation...).

→ Je veux porter plainte contre le SEPH (Secrétariat d'Etat aux Personnes Handicapées pour torture, supplices et mauvais traitements sur personne handicapée (et obtenir ce qu'il me refuse) car :

- a- Il n'a JAMAIS répondu à aucune de mes lettres et suppliques demandant les assistances et les informations auxquelles j'ai droit (ce qui ne l'empêche pas de répondre normalement à d'autres, dont mes parents : inégalité de traitement, mépris, exclusion etc.).
- b- En particulier, en juin 2017 j'ai fait une courte grève de la faim ayant amené le Consulat de France à Rio à me fournir le nom de "Karen Martinon", Cheffe de Cabinet au SEPH, laquelle n'a jamais daigné répondre à mes courriels (ce qui fait que ma grève de la faim n'a abouti à aucun résultat).
- c- Le SEPH n'a jamais accédé à mes demandes de dialogue qui lui auraient permis de comprendre ce que je lui demande avec mes "demandes de fin de supplices administratifs", à l'inverse, un de ses conseillers a déclaré à un ami qu'il "ne [voyait] pas de quoi il s'agit" au lieu de communiquer avec moi pour le savoir, ce qui fait qu'à ce jour ces supplices continuent.

- d- Pire, au lieu de tenir compte de mes recommandations écrites de ne pas contacter une préfecture (qui, à chaque intervention, se venge sur les titres de séjour de mon ami, a fait exactement ce que je la conjurais de ne pas faire, tout en continuant "naturellement" à ignorer complètement ce que je lui demandais.
- e- Le SEPH refuse implicitement de faire appliquer l'Article L.246-1 du CASF à mon sujet (puisque c'est ce que je lui ai souvent demandé, et puisqu'il n'y a jamais eu de réponse).
- f- De la même manière, il refuse implicitement de faire appliquer, à mon sujet (comme pour les autres autistes), les stipulations de la CDPH de l'ONU.
- g- Le SEPH ne dispose d'aucune politique ni d'aucune mesure d'accessibilité aux personnes autistes handicapées en matière de communication et de relations humaines avec lui, ce qui explique pourquoi mes innombrables suppliques sont ignorées (ou incomprises, je ne peux pas le deviner et ils ne disent rien), ce qui évidemment me lèse puisque rien n'avance jamais et que donc **C'EST UNE TORTURE !**
- h- Elle refuse implicitement de mettre en œuvre les aménagements dont j'ai besoin concernant la communication avec elle, ce qui est un manquement constitutif de discrimination envers une personne handicapée, relevant du Code Pénal.
- i- Et "naturellement" le SEPH ne daigne fournir aucune justification ni explication ni même le moindre commentaire sur ses agissements (ou son comportement) torturant, en ignorant tous les appels au secours, ce qui est ignoble et **TRES MALTRAITANT** de la part d'une entité publique "en charge des personnes handicapées", qui ignore, méprise, et qui n'est même pas capable d'être accessible ou même seulement de daigner répondre !!
Ce mutisme méprisant et désespérant me ronge et constitue un sévices administratif qui s'ajoute aux autres sévices et tortures psychologiques émanant des services publics et de l'Administration française.
- j- En résumé, le SEPH ne fait **RIEN** à mon sujet (*hormis le mépris et les éventuels mots d'ordre pour ignorer mes demandes, en rétorsion pour tout ce que je fais à titre associatif qui l'embarrasse au niveau de l'ONU, seul moyen d'expliquer un mutisme aussi constant et compact*):
 - ni pour commencer un dialogue ayant pour but de mettre fin à plus de 25 ans de souffrances administratives (tout en restant vivant...);
 - ni pour m'apporter ou faire apporter les assistances humaines que je ne cesse de demander partout où je peux, en vain, "dans le désert";
 - ni pour daigner au moins répondre (jamais à aucune lettre, et même pas le moindre courriel depuis 2015); - - ni même pour être accessible aux autistes (ce qui donc viole la CDPH), etc. etc.

C'est UNE HONTE, c'est INACCEPTABLE !

(Mais sans doute qu'on va me dire qu'il n'y a "aucune infraction" ou qu'il y a une autre impossibilité, ou que j'ai envoyé cette demande d'A.J. trop tard ou trop tôt, ou que ce n'est pas au bon endroit...

Ca fait plus de 25 ans qu'on me torture comme ça !!

Je n'ai pas de boule de cristal, comment voulez-vous que je fasse ce qu'il faut faire, si de votre côté il n'y a pas au moins un petit effort d'adaptation, au lieu de réponses rigides et souvent incompréhensibles, dans les rares cas où elles sont consenties ?

Je demande tout ce qui serait exprimé ici correctement (et qui manque peut-être) si j'avais l'assistance juridique dont j'ai besoin en tant qu'autiste handicapé et que l'Etat français s'est engagé à fournir en ratifiant la CDPH de l'ONU (cf. notamment Article 13 "Accès à la justice" : "(...) accès effectif (...) aménagements (...) y compris (...) autres stades préliminaires", de même qu'au titre de l'Article L.246-1 du CASF, entre autres.

(Ces demandes peuvent nécessiter une désignation plus adaptée si besoin, ce que je ne peux pas deviner sans assistance : je suis autiste, je ne peux pas communiquer "normalement", et la société doit faire un effort d'adaptation, ça s'appelle "l'accessibilité")

*Cela fait depuis 1994 que je tente en vain d'accéder à la justice, et j'aimerais bien pouvoir y parvenir avant ma mort. Je suis handicapé reconnu par la CDAPH et je ne trouve aucune assistance (ni socio-administrative "ordinaire", ni spécialisées – socio-administrative et juridique – adaptées à mon handicap) ; les services publics ou administratifs français ne fournissent ni l'accessibilité et la conception universelles, ni les aménagements adaptés à mon handicap ; eux et leurs réglementations méprisent la CDPH de l'ONU, et ils m'imposent - de fait - une **torture administrative** depuis plus de 25 ans. Je ne peux pas faire - de manière adaptée - des déclarations, des lettres (dont recours), des demandes administratives (dont la présente) sans l'assistance qui est manifestement nécessaire au vu de ce calvaire interminable, et qui reste introuvable.*

Je suis vraiment désolé, mais j'ai beau me creuser la tête, je ne vois pas comment expliquer autrement.

Si ces supplices sont "trop généraux" pour être dignes de mériter la Justice, je ne sais plus quoi penser...

L'Administration française m'inflige de mauvais traitements : qu'est-ce que je peux dire de plus ?

Par exemple, le fait de ne JAMAIS pouvoir être en mesure d'ACCEDER A LA JUSTICE, c'est un VRAI SUPPLICE ! Et ça ne date pas d'hier, mais depuis 1994.

Si être une personne autiste handicapée suppliciée par l'Administration française (séquestration médico-administrative jamais justifiée, immixtion infernale dans ma vie privée et familiale, refus d'assistance, refus d'accessibilité, pas d'accès à la justice, lettres robotiques, etc.), si c'est "trop général", je ne sais VRAIMENT pas comment procéder !

J'ai besoin de la fin des supplices du maintien des injustices par l'Administration française, et donc j'ai besoin pour ça de l'accès à la justice.

Si ce n'est pas exprimé correctement, il doit bien y avoir un moyen de "traduire" ou de comprendre ce que je dis.

Et si je n'arrive pas à l'exprimer de manière "recevable", alors c'est à "l'Etat" de fournir "les mesures adéquates" (c'est sûr, c'est dans la CDPH de l'ONU, entre autres – et ça peut même être déduit de l'Article L.246-1 du CASF).

Si ce que j'écris n'est pas assez précis... Je passe pourtant ma vie à envoyer des "tonnes" de lettres et de courriels TRES détaillés qui expliquent ces supplices, et c'est systématiquement ignoré et méprisé... Que puis-je faire de plus ??? C'est inhumain !

Quand j'explique bien, on me dit que c'est "trop long" et "impossible à lire", et quand j'essaie de résumer, on me dit que c'est "trop général" ! Si ça c'est pas un supplice, c'est quoi ? Désolé de vous le dire, mais "trop c'est trop"...

On propose à une personne autiste de faire TOUTE SEULE une demande d'aide juridictionnelle, qui a toutes les chances d'être refusée donc, car il y aura toujours "quelque chose qui n'est pas dans les clous". Et pour éviter ça, il faudrait les conseils d'un avocat, mais c'est justement pour avoir un avocat commis d'office, que je fais cette demande !

(Puisque sans ça, les avocats ne répondent pas, sauf pour refuser...)

En plus, on va peut-être ENCORE rejeter ma lettre parce qu'elle comporte trop de points d'exclamation. Ou parce qu'elle est trop longue. Ou parce qu'il est difficile d'apporter la preuve que je ne l'ai reçue que le 09/03/2022 (et on ne me donne que 15 jours pour répondre...). Il n'y a VRAIMENT AUCUNE chance de s'en sortir... On dirait une sorte de "jeu qui rend fou"... (Un "jeu torturant...)

Ce dont j'ai besoin, ce n'est pas de supplices supplémentaires (et robotiques, déshumanisés) à chaque nouvelle lettre ou tentative, ce dont j'ai besoin, c'est de JUSTICE. JUS-TI-CE.

Si je ne trouve pas "la technique exacte" pour me conformer aux exigences du formalisme, qu'est-ce que je peux faire de mieux ? Je n'ai pas de baguette magique, c'est au système de m'aider, c'est au système d'être accessible, je ne peux pas deviner ce qu'il faudrait faire à partir de "votre demande est trop générale". C'est évident.

Si tout ce que j'ai vécu comme supplices ne vous suffit pas, eh bien, peut-être qu'un jour ça suffira, puisque ça continue en permanence (et en s'aggravant).

Quand je serai mort (c'est-à-dire quand ces supplices administratifs seront enfin terminés), je n'aurai plus besoin d'Aide Juridictionnelle.

En attendant, vous comprendrez peut-être que je cherche à me défendre, à ACCEDER A LA JUSTICE, et aussi à mettre fin à ces supplices administratifs.

Si pour avoir les bons conseils pour faire cette demande, il faut un avocat, et si pour avoir un avocat, il faut que cette demande soit acceptée, ce sont des choses qui ne peuvent pas entrer dans mon cerveau.

2. Explications supplémentaires détaillées précises (non "générales") sur mes Supplices Administratifs Français, insupportables, inutiles, interminables et INJUSTES formant le contexte de mes demandes (jugées "trop générales") au SEPH

*Je copie ci-dessous des tentatives d'explications (concernant le bien-fondé d'une demande d'Aide Juridictionnelle) envoyées à une Députée en avril 2021 (et **je ne sais pas si c'est "trop général" (pardon) : je sais juste que ce sont des supplices infernaux, injustes, inutiles et interminables**) :*

Madame la Députée

Je vous remercie pour le fait de me répondre.

En réponse à votre question, je pense avoir besoin d'une aide juridictionnelle et d'un avocat commis d'office ou de plusieurs (*mais ce n'est qu'une supposition personnelle en l'absence d'assistance socio-administrative pour me conseiller*) dans l'espoir de faire diminuer ou cesser les problèmes et calvaires administratifs suivants.

2.1. Maintien des injustices relatives à ma séquestration médico-administrative abusive

J'ai grand besoin depuis très longtemps qu'il soit mis fin à la torture psycho-administrative qui dure depuis 1994 et qui résulte des injustices relatives à mon hospitalisation abusive pendant 15 mois à cette époque, en l'absence du caractère « circonstancié » des certificats médicaux censés la justifier, et aussi en l'absence de fourniture de tout diagnostic (ce qui aurait été la moindre des choses) par l'hôpital en question, notamment en l'absence de la fourniture du diagnostic d'autiste Asperger (syndrome pourtant déjà connu à cette époque, mais les médesinges publics français sont bien trop omniscients pour daigner s'intéresser aux avancées hors de France), ce qui aurait permis de comprendre ma situation, d'éviter de penser et de raconter n'importe quoi (comme l'idée absurde d'une « dangerosité » de ma part (prétexte avancé sans aucune preuve), à l'exception d'un danger pour leur propre foi en leurs certitudes

illusoires et imbues), et ce qui aurait permis d'éviter de me prendre ma liberté et de me faire vivre cette horreur sans nom.

2.2. Maintien des injustices relatives à l'immixtion administrative abusive dans ma vie privée par le MEAE depuis 2002 autour de questions de « droit au séjour », et des désastres en résultant

J'ai grand besoin depuis très longtemps qu'il soit mis fin à la torture psycho-administrative qui dure depuis le 24/06/2002 et qui résulte des injustices relatives aux traitements, par l'Administration française (MEAE), des demandes de titres de séjour de mon ami soutien-de-vie étranger qui était le premier ami que j'avais trouvé après plus de 30 ans de vaines recherches et avec lequel j'avais un projet de vie commune, qui a été ruiné notamment par un consulat (refus de visa pendant 4 ans, uniquement à cause des vexations de fonctionnaires, ce que je peux démontrer), ce qui constitue une atteinte disproportionnée très grave à ma « vie privée et familiale », ce qui n'aurait pas existé si mon autisme avait été connu et dûment pris en compte, et ce qui entre autres malheurs m'a fait perdre le seul emploi stable que j'avais réussi à m'aménager, seul et sans aide comme d'habitude.

2.3. Maintien des injustices relatives à l'immixtion administrative abusive dans ma vie privée par le Ministère de l'Intérieur depuis 2013 autour de questions de « droit au séjour », et des désastres en résultant

J'ai grand besoin depuis très longtemps qu'il soit mis fin à la torture psycho-administrative qui dure depuis fin 2013 et qui résulte des injustices relatives aux traitements des titres de séjour par des préfectures (« classement sans suite » odieux sur des prétextes fantaisistes nés de l'imagination enfiévrée des cerveaux étroits de certains fonctionnaires (comme pour tout le reste), attente sans réponse, erreurs et autres vilenies), refus de prise en compte, pour nous, de la circulaire du 30/10/2004 qui précise qu'il n'y a plus besoin de vérifier la « vie commune » à partir du deuxième renouvellement de carte « vie privée et familiale » (et ce sans autre motif que « c'est une circulaire, on n'est pas obligés de l'appliquer »), et surtout refus total d'aborder l'existence d'un accord bi-national qui permet l'obtention « de droit » (et non selon l'humeur de fonctionnaires qui retardent cela depuis plus de 15 ans) une carte de séjour de 10 ans pour un conjoint étranger *marié*, alors que nous sommes pacsés depuis 2004, ce qui donc constitue une discrimination basée sur le genre.

(Pour les tortures qui durent depuis « trop longtemps » (ce qui se traduit par « c'est trop tard, on ne peut plus rien y faire » dans le système « normal »), je ne suis pas sûr que les délais de « prescription » soient des obstacles

incontournables car il est facile de comprendre que c'est à cause de mon handicap (et de l'absence d'assistance à ce sujet) que je n'ai jamais été en mesure de me défendre à ce sujet, en dépit de très très nombreuses lettres de ma part depuis 1994, quasiment toutes ignorées).

2.4. Maintien de l'injustice du refus implicite d'assistance spécialisée ET des informations y-afférentes

J'ai grand besoin qu'il soit mis fin à la torture de l'absence de toute considération par l'Administration française de ma demande depuis plusieurs années visant à obtenir ENFIN « le nom et l'adresse email » de l'assistance socio-administrative spécialisée en autisme, publique et accessible, à laquelle j'ai droit notamment en vertu de l'article L.246-1 du CASF et de la CDPH de l'ONU, et que je ne cesse de demander par LRAR « partout », en vain.

2.5. ~~Maintien de l'injustice du refus implicite d'accompagnement administratif « ordinaire »~~ *(supplice actuellement peu actif, car reprise du dialogue de la part du Consulat – avec des hauts et des bas)*

~~J'ai grand besoin qu'il soit mis fin à la torture de l'absence de toute considération par l'Administration française de ma demande depuis plusieurs années visant à obtenir ENFIN l'accompagnement « ordinaire » pour mes démarches administratives françaises, ce qui m'a été implicitement promis par une lettre du MEAE du 22/10/2019, et ce que j'attends toujours malgré 16 LRAR de rappels au MEAE en 2020 (11 pour le consulat de Rio, 5 pour Paris).~~

~~*(Cet accompagnement me permettrait de trouver comment faire une demande d'aide juridictionnelle qui reçoive une réponse. J'ai envoyé une telle demande au TA de Paris en janvier 2021, et en vain comme toujours).*~~

2.6. Maintien de l'injustice du refus implicite de fourniture de "au moins un interlocuteur de l'Administration"

J'ai grand besoin qu'il soit mis fin à la torture de l'absence de toute considération par l'Administration française de ma demande depuis plusieurs années visant à obtenir ENFIN « le nom et l'adresse email » de « au moins un interlocuteur de l'Administration » pour mettre fin à ces supplices, puisque je ne sais jamais à qui envoyer mes lettres et emails de demandes de fin ou de réduction de supplices (les rares qui répondent me disent « c'est pas ici » mais personne ne me dit jamais « QUI », où m'adresser, ce qui augmente encore un peu plus la torture).

2.7. Maintien de l'injustice du refus de répondre par le « Défenseur des Droits »

C'était le seul organisme qui, fin 2015, avait semblé donner des signes de compréhension de mes problèmes, et qui avait promis d'aider, ce qu'il n'a absolument pas fait (supplice de Tantale aggravant considérablement la torture car il y avait un espoir, ruiné sans explications).

Depuis quelques années, cette entité se contente (comme toutes les autres), d'ignorer mes lettres qui montrent poliment ses erreurs, « oubliés » et confusions, en lui demandant évidemment de m'aider comme prévu.

(On ne sait pas si c'est encore plus odieux que le reste, tellement tout est surréalistement injuste, écoeurant et maltraitant.)

Note du 19/04/2022 : les agissements incroyables des services du DdD ont atteint un sommet récemment, puisque l'un de leur directeurs, qui refuse toutes mes saisines qui ne fournit jamais les explications et justifications que je demande, m'a très violemment grossièrement "jeté comme du poisson pourri" au téléphone, en me demandant d'aller "emmerder quelqu'un d'autre". C'est juste inimaginable, et tout sauf professionnel. Cela montre bien la "farce" qu'est cette "institution". C'est encore une injustice insupportable dont je demande la résolution.

2.8. Nouveau cauchemar supplémentaire de la suppression de mon AAH (et des graves difficultés en résultant)

J'ai besoin de trouver comment me défendre contre la perte de mon AAH, prononcée par la CAF fin 2020 (*suite à un signalement par le Ministère des Aff(ai)res Etrang(èr)es, en guise de l'assistance que celui-ci était censé m'apporter*), alors que les règlements de la CAF (ou les réglementations qui régissent l'AAH) ne tiennent pas compte du handicap autistique (c'est à dire des bienfaits pour les autistes d'une vie hors de France, ne serait-ce que pour ne pas se suicider).

D'après moi, les réglementations et lois qui sont conçues sans prendre en considération les particularités de certains handicaps peuvent être légalement remises en question, mais c'est à voir avec un avocat très compétent.

2.9. Grave problème du Mutisme Administratif

Depuis environ TRENTE ans, je cherche à savoir comment faire pour obtenir de l'Administration les informations que je lui demande dans mes lettres.

Je n'ai pas de boule de cristal et j'ai besoin de ces réponses pour trouver comment diminuer les problèmes, surtout lorsque leur maintien conjugué à l'absence de toute aide (et de toute réponse donc) finit par se transformer en torture, au bout de plusieurs années.

J'ai besoin d'aide puisque visiblement je n'y parviens pas du tout, malgré des centaines ou des milliers de lettres et de courriels.

2.10. Obtenir les informations et l'assistance dues par l'Etat pour une organisation de personnes handicapées autistes

J'ai besoin d'aide pour trouver comment obliger l'Administration française à fournir les informations concernant les décisions et mesures publiques ayant une incidence sur les personnes handicapées autistes, et l'assistance (notamment humaine) pour les organisations de personnes handicapées autistes, comme prévu par l'Observation Générale N° 7 du Comité CDPH, et demandées par l'association Alliance Autiste que j'ai créée.

(J'ai écrit « obliger » car il est désormais patent que cette Administration ne fera jamais rien pour nous aider si elle n'y est pas contrainte.)

Vous me demandez quels sont les points de blocage : en voici trois.

2.A. Le silence de l'Aboministration française

L'Administration se contente très opportunément et très odieusement d'ignorer mes demandes.

Visiblement, elle ne veut pas m'aider à me défendre contre elle, et elle ne reconnaîtra jamais ses erreurs et ses fautes.

Pot de terre contre pot de fer.

Je n'ai pas de baguette magique pour trouver quoi faire, ni de cheval blanc pour aller forcer l'Aboministration à m'aider ou à faire son devoir.

Je passe le plus clair de mon existence vie à faire des lettres : quoi faire de plus ?

Quasiment personne ne répond et n'aide

(voir <https://EricLucas.org> et <https://AllianceAutiste.org>).

C'est une torture, et dans le désert.

Personne ne fait véritablement attention à ce que je dis.

Je dérange, je suis trop « différent »...

2.B. Le « normalitarisme » de l'Administration française

(obligation « totalitaire » de conformité à des normes (pathétiquement étriquées))

Les « personnes normales » ont la priorité, et surtout il est possible de trouver des solutions car leurs situations correspondent suffisamment à des « cases standard ».

En plus, entre des fonctionnaires « normaux » et des « usagers », normaux, à un moment ou à un autre il va se produire une sorte « d'alchimie » qui va éveiller une fibre « humaine » du fonctionnaire, lequel alors va se débrouiller pour trouver des solutions ou dérogations là

où soi-disant « c'est impossible, c'est comme ça et on ne peut rien y faire ».

Pour les autistes (et d'autres « pas normaux »), en revanche, c'est très différent : nous sommes incompris, les fonctionnaires sont dans la défiance ou carrément dans l'accusation (imaginaire, ridicule et pathétique, mais peu leur importe car ils ont tout l'appareil d'Etat pour les soutenir).

En plus, ils ne supportent pas qu'on leur montre leurs erreurs (lesquelles adviennent FATALEMENT puisqu'il n'y a pas de prise en compte correcte de l'autisme donc pas de compréhension réaliste des dossiers d'autistes), et dans ce cas ils ne savent rien faire d'autre que de sévir : enfermement de force sous des prétextes pitoyables, maintien à vie de refus de visa, « classement sans suite » par une préfecture, blocage indéterminé par une autre, signalement par le MEAE dans l'espoir de m'amoindrir puisqu'il ne veut pas m'aider à obtenir une aide juridictionnelle qui serait utilisée contre lui, etc.

C'est clair comme de l'eau de roche.

2.C. L'absence de « Prise En Compte Correcte de l'Autisme Partout »

L'autisme n'est PAS pris en compte correctement par le système socio-administratif français (qui ne sait que nous mettre sous cloche dans des centres ou des hôpitaux, au grand plaisir de ceux qui en vivent grassement), tout cela au plus grand mépris de la CDPH, mais nul n'en a cure (et au contraire il semblerait que cela excite le sentiment de grandeur de certains fonctionnaires ou magistrats).

Donc, dans un système socio-administratif de plus en plus normé, si on n'est pas dans une « case prévue », on est alors automatiquement rejeté « dans les limbes », plus personne ne sait quoi faire, car « c'est pas prévu », et chacun rejette la « patate chaude ».

C'est tout, c'est facile à comprendre.

Système robotique inhumain, rudimentaire et indigent, prévu par des esprits « ordinaires » et incapable de prendre en compte la (nécessaire) diversité de l'espèce humaine : on doit entrer de gré ou de force dans les case prévues par ces gens, et si vraiment « ça n'entre pas », alors on n'a qu'à aller se faire voir ailleurs, et/ou souffrir à vie.

Ainsi est le traitement appliqué aux personnes autistes qui souhaitent vivre de manière autonome, en liberté, de manière équitable.

Pour les « normaux » tout est prévu, et pour les « pas normaux », c'est la privation de liberté (hôpital, centres...) ou l'exclusion (avec souvent le suicide en résultant).

Et la « panique administrative » (avec l'autruchisme bien de chez nous qui va avec) si un « usager » autiste a l'audace de vouloir lui aussi vivre dignement.

Concernant « Avez vous contacté le consulat français pour leur faire part de votre situation ? », comme dit précédemment :

« (...) le consulat de Rio devrait m'accompagner, mais il ne répond jamais à mes lettres, et je crois que c'est en se basant sur l'idée qu'ils ne sont pas compétents pour me fournir une assistance spécialisée autisme, qu'opportunément ils s'arrangent pour voir en ma demande d'accompagnement administratif ordinaire»

Cela signifie que j'ai contacté le consulat français pour leur faire part de ma situation (et ce, depuis fin 2016).

J'imagine que c'est la première grève de la faim d'un Français qu'ils ont eu à gérer (en juin 2017), donc, oui, ils sont très au courant.

(Si je dois refaire une grève de la faim, peut-être en 2022, je ferai ça de manière beaucoup plus dure puisque ces gens me roulent dans la farine.)

La présente demande d'aide est à rajouter aux centaines d'autres depuis tant d'années.

Est-ce qu'un jour quelqu'un acceptera de vraiment m'aider pour en finir avec ces tortures démentielles (et en restant en vie) ?

Telle est la question.

Merci d'avoir lu.

Je vous prie de croire, Madame la Députée, à l'assurance de ma respectueuse considération.

Eric LUCAS

Martyr Administratif Français

3. Certaines des démarches que j'ai effectuées (pendant les 15 jours alloués à partir du 07/04/2022) pour tenter d'obtenir l'aide juridique nécessaire à la rédaction de la présente lettre de contestation

J'ai évidemment déjà tenté d'obtenir des conseils pour rédiger cette nouvelle "lettre-à-suppliques" :

3.1. Auprès d'un CDAD (01) (1 demande, 2 rappels : aucune réponse, comme d'habitude depuis longtemps, et c'est impossible de deviner pourquoi – c'est comme ça depuis plus de 25 ans avec tous les trucs administratifs français : certains (rares) répondent une fois ou deux, ou trois, sans jamais fournir les informations ou choses demandées, puis ils me "laissent crever", sans daigner expliquer ! c'est de la TORTURE ! et vous n'y faites RIEN – à part s'offenser, ça va

*je connais la musique – s'offenser des supplications pour fin de **tortures interminables**, j'ai pas les mots tellement c'est infect – est-ce que je dois essayer tous les CDAD de France et de Navarre ?? en sachant d'avance que ce sera pareil ? si c'est pas de la TORTURE, c'est quoi ?? il n'y a pas au moins UNE personne pour aider dans ce pays ?? **dites-moi qui c'est !! nom/email !** je hurle cette même demande depuis des années, "dans le désert" du mépris robotique de l'Etat français !! TORTURE ++++++ Et on ose me dire que c'est ma faute ! l'Etat viole la CDPH, se rend coupable de DISCRIMINATION PREJUDICIABLE par refus des aménagements raisonnables, et en plus, chez le DdD on daigne s'énerver et me jeter, et ce serait ma faute ??? Je n'ai jamais demandé tous ces supplices !!! Qui oserait prétendre qu'il n'y a pas d'injustices criantes ici ??? POURQUOI EST-CE QUE PERSONNE NE M'AIDE ??? Pourquoi des refus ROBOTIQUES, pourquoi du MUTISME ADMINISTRATIF du CDAD, des insultes du DdD, etc ??? Et après, vous vous étonnez que des gens se SUICIDENT, et on écrit "c'était un déséquilibré" ou "c'est à cause de l'autisme" !! Mais c'est VOUS et vos réponses inhumaines, ou votre mutisme, qui êtes responsables !!! oui, vous, qui allez encore trouver un motif pour rejeter ma lettre, naturellement sans fournir de conseils ni rien qui me permettrait d'ACCEDER A LA JUSTICE, ce que j'essaie de faire depuis 1994 !!!! En vain, sans aide !! Dans la morgue et le mutisme, ou les vagues lettres 100% inhumaines et méprisant mes demandes d'aménagements et d'aide, parlant de "généralité", sans plus d'explications !! **C'est de la TORTURE**!!!!!!!!!!!!!!!!!!!!)*

Nouveau refus d'aide juridictionnelle



Eric LUCAS <autistasperger@gmail.com>

ven. 8 avr. 02:23 (il y a 11 jours)

À Point-Justice

Bonjour Monsieur, je suis désolé de vous écrire à nouveau, je ne sais *vraiment* pas à qui demander de l'aide...

--

Eric LUCAS

Martyr de l'Aboministration Française

Autiste CIM-10 F84.5 à haut potentiel altruiste

Rescapé de la psychiatrie publique française et de ses médesinges - Martyr Administratif Français depuis 1994

Torturé en 2002-2006 et persécuté depuis 2020 par le Ministère des Aff(ai)res Etrang(èr)es de la France

Fondateur de AllianceAutiste.org, Autistan.org et Autistance.org en 2014

Demandeur d'asile auprès de la République fédérative du Brésil depuis 2017

Usager-Expert en Troubles et Sévices Administratifs Français

EricLucas.org



"(...) aux personnes en situation de handicap (...), je veux ici dire très solennellement que la République sera toujours à leurs côtés et qu'à chaque fois qu'il y a une difficulté, une impasse, une épreuve, qu'ils n'ajoutent pas une forme de culpabilité, à ce qu'ils vivent : c'est la nôtre de culpabilité, pas la leur. Eux, ils ont à croire dans leurs rêves. Votre différence, ça n'est pas celle que nos regards, trop habitués aux normes, croient voir. Votre différence, c'est votre potentiel." - Emmanuel MACRON, 11/02/2020

Urgent SVP - Nouveau refus d'aide juridictionnelle



Eric LUCAS <autistasperger@gmail.com>

ven. 8 avr. 19:02 (il y a 11 jours)

À Point-Justice

Bonjour Monsieur, le Consulat ne peut (évidemment) pas m'aider pour faire une lettre de contestation de rejet d'aide juridictionnelle.

J'ai reçu hier une LRAR de rejet par le Tribunal de Paris.

Plainte contre SEPH.

Motif "plainte trop générale".

Comment puis-je trouver de l'aide, SVP ?

Il est évident que si je fais ma lettre de contestation tout seul, ce sera "inadapté", ou "agaçant", ou "pénible" etc.

Toute cette torture administrative sans fin est insupportable.

C'est pourquoi je veux porter plainte contre l'Etat (puisque toutes mes suppliques depuis des années restent ignorées).

En commençant par le SEPH, puisque quand j'essaie une plainte "contre l'Etat", c'est "trop général".

J'ai besoin d'aide.

Je sais très très très bien que les avocats peuvent m'aider, mais comment avoir un avocat sans l'aide juridictionnelle qu'on me refuse systématiquement ? C'est une histoire de fous...

Je "fatigue" tous les fonctionnaires de France et de Navarre, qui soit ne daignent pas

répondre (au moins pour dire qu'ils ne savent pas quoi me répondre), soit parfois s'énervent sur moi, alors que c'est moi la victime et que je n'ai JAMAIS demandé ces supplices administratifs.

Comment faire, SVP ? Où, qui, comment ?...

Le DdD ? Mais c'est une plaisanterie... Je les ai appelés récemment et je me suis fait jeter comme du poisson pourri, soi-disant que je suis "particulièrement pénible", que c'est "du harcèlement" (alors qu'écris juste quelques fois par an), et que "j'emmerde" un directeur qui m'a répondu ça.....

C'est à se taper la tête contre les murs...

C'est quoi ce pays, c'est une farce, c'est pas possible...

Pouvez-vous au moins me répondre quelque chose, SVP ?

Par exemple que vous avez lu mon courriel...

Tout ça est fou et écoeurant...

Merci

Eric LUCAS

MARTYR A VIE DE L'ABOMINISTRATION FRANCAISE

Et les "présomptions automatiques" comme quoi je serais "malade" ou "dingue" ce qui "justifierait" de ne pas me répondre, ça c'est dans le domaine de "l'imaginaire administratif", fff je connais la musique.

Lisez mon interview ici et vous comprendrez à quel point c'est "n'importe quoi" (et tellement pratique pour me "disqualifier") :

<https://www.info-elections.fr/etre-autiste-cest-un-peu-etre-tout-le-temps-un-etranger-meme-dans-son-propre-pays/>

Rappel de demande urgente - Re: Urgent SVP - Nouveau refus d'aide

juridictionnelle

Boîte de réception



Eric LUCAS <autistasperger@gmail.com>

mer. 13 avr. 13:41 (il y a 6 jours)

À Point-Justice, COSCO, Justice.sp

Monsieur, j'attends désespérément votre réponse depuis 5 jours, puisque "les autres" me répondent encore moins, et de toute façon je ne sais toujours pas à qui m'adresser exactement si ce n'est à vous.

Si vous ne me répondez pas, je ne puis que supposer que le motif est que vous êtes fatigué, agacé, irrité ou offensé : je connais la musique par coeur, ça fait plus de 25 ans que c'est comme ça : mais qu'est-ce que je peux faire d'autre que de demander, partout, à des entités qui ne me répondent jamais ou qui parfois acceptent seulement de me dire d'aller voir ailleurs (comme vous le faites et m'orientant vers le DdD, qui ne sait que "m'engueuler" en me disant que je le "harcèle" et même que je "l'emmerde")...
C'EST DE LA TORTURE !

On ne me donne que 15 jours pour contester une lettre de (nouveau) rejet de demande d'aide juridictionnelle, rejet totalement prévisible puisque je ne vois pas par quel miracle je pourrais deviner comment formuler mes demandes d'une manière qui conviendrait à un système judiciaire INHUMAIN et INACCESSIBLE car il ne fait aucun effort pour tenter de comprendre ou de "traduire" mes demandes (qui sont pourtant explicites et précises).

Tous ces agissements violent la CDPH, moi je ne viole rien du tout et je suis victime de ces atrocités étatiques : où est l'aide, SVP ??

Si ce n'est pas vous, soit, mais alors qui ?

Je rappelle (au cas où on me lirait) qu'aucun avocat ne m'accepte (sauf si je commence par payer 5000 € - et encore, même pas sûr), et que c'est bien pour ça que je suis obligé de faire des demandes d'aide juridictionnelle : pour avoir un avocat commis d'office. Pouvez-vous au moins me dire quel est le service qui peut et qui doit m'aider pour rédiger mes lettres de recours, mes demandes d'aide juridictionnelle, et mes lettres de contestation de refus (ainsi que mes demandes et saisines pour le DdD qui souffre de graves troubles de la compréhension) ?

Je passe mon temps à poser cette question, à des dizaines d'entités publiques, en vain depuis l'an dernier et même avant.

Tout ce qu'on sait faire, c'est soit ignorer mes demandes, soit daigner bien vouloir m'orienter "ailleurs, toujours ailleurs, c'est à dire nulle part" (et il faudrait que je programme une touche de mon ordinateur pour écrire cette phrase d'une seule pression), ou parfois - très rarement - pour consentir à me faire comprendre que je dérange !

Pardon d'exister et de souffrir à cause de l'Administration française !

Et en plus, quand j'essaie DEPUIS PLUS DE 25 ANS de trouver comment me défendre, tout ce qu'on sait me dire, c'est que j'ennuie ou que je harcèle ! Si je mets des points d'exclamation ou des majuscules BIEN LEGITIMES au bout de 25 ans de TORTURE, c'est automatiquement utilisé comme prétexte pour se déclarer offensé et disqualifier mes lettres !

C'est la France ça ? Ou une république bananière ? TORTURANTE !

La CDPH et tous les "beaux principes" républicains et constitutionnels sont totalement violés !

Elle est où, l'aide ?? Déjà en 2017 cette question était une telle torture que j'ai fini par la hurler dans la rue, à des gens qui ne comprennent même pas le français !

Votre système TORTURE les gens, les rend "dingues" et après il déclare avec une morgue ennuyée qu'ils ne "vont pas bien", qu'ils sont "particulièrement pénibles", et les envoie systématiquement se faire voir ailleurs !!!

Je veux porter plainte contre l'Etat (ou contre "X", qu'est-ce que j'en sais ???)

concernant tout cette TORTURE, puisque visiblement ça ne s'arrêtera jamais !

COMMENT je fais ??? Toutes mes demandes d'aide juridictionnelle sont rejetées ! On me dit que mes plaintes sont "trop générales" même quand elles sont très précises (et on me dit la même chose quand elles ne le sont pas !).

C'est un jeu, c'est quoi ???

Pourquoi vous torturez les gens comme ça ?

EL

→ Je fais quoi pour venir à bout de ces constants et implicites refus d'aide par les CDAD (même problème que le SEPH et tout le reste) ??
Dites-moi, expliquez-moi précisément (pas "généralement", puisque tout ce que je fais est si mauvais !
Ma seule solution est de "porter plainte" ??
(ou de me suicider ??)
Et donc de *demandeur une Aide Juridictionnelle qui me sera refusée par le BAJ faute de l'aide nécessaire qui est refusée par le CDAD contre lequel le porte plainte pour l'avoir ???*

Si c'est pas de la **TORTURE**, c'est quoi ????

JE VIS UNE TORTURE ADMINISTRATIVE DEPUIS PLUS DE 25 ANS, SI J'ESSAIE DE ME DEFENDRE LA JUSTICE FRANÇAISE EN RAJOUTE ENCORE UNE COUCHE, ET IL FAUDRAIT EN PLUS QUE JE RESTE CALME ?????

La superbe agacée et le mépris inhumain sont sans bornes, dans votre "pays des droits de l'homme" !

3.2. Auprès du Consulat (Rio) (pas de réponse idoine, et sans doute qu'ils ne sont pas là pour ça)

Ce sont les mêmes courriels que ceux envoyés au CDAD (cf. destinataire "COSCO", Madame COSCO, Cheffe de Chancellerie au Consulat, qui connaît mes problèmes) ainsi qu'à l'association "Droit Pluriel" (cf. point 3.5. plus bas).

De plus, il y a ce qui suit :

Nouveau cauchemar - nouveau refus d'aide juridictionnelle

Boîte de réception



Eric LUCAS <autistasperger@gmail.com>

ven. 8 avr. 01:12 (il y a 11 jours)

À COSCO, DECOSTER

Bonjour

Encore un nouveau refus

Ca fait longtemps que je ne sais plus où demander de l'aide, on me rejette partout

Où on me reproche d'être "pénible", de harceler, etc.

Où est l'aide, SVP ? Je l'ai demandé et hurlé je ne sais combien de fois

C'est un cauchemar odieux

ce pays est vraiment à vomir

--

Eric LUCAS

Martyr de l'Aboministration Française

Autiste CIM-10 F84.5 à haut potentiel altruiste

Rescapé de la psychiatrie publique française et de ses médesinges - Martyr Administratif Français depuis 1994

Torturé en 2002-2006 et persécuté depuis 2020 par le Ministère des Aff(ai)res Etrang(èr)es de la France

Fondateur de AllianceAutiste.org, Autistan.org et Autistance.org en 2014

Demandeur d'asile auprès de la République fédérative du Brésil depuis 2017

Usager-Expert en Troubles et Sévices Administratifs Français

EricLucas.org



"(...) aux personnes en situation de handicap (...), je veux ici dire très solennellement que la République sera toujours à leurs côtés et qu'à chaque fois qu'il y a une difficulté, une impasse, une épreuve, qu'ils n'ajoutent pas une forme de culpabilité, à ce qu'ils vivent : c'est la nôtre de culpabilité, pas la leur. Eux, ils ont à croire dans leurs rêves. Votre différence, ça n'est pas celle que nos regards, trop habitués aux normes, croient voir. Votre différence, c'est votre potentiel." - Emmanuel MACRON, 11/02/2020

COSCO Anaïs

ven. 8 avr. 11:38 (il
y a 11 jours)

À moi, DECOSTER

Bonjour Monsieur Lucas,

Nous concernant, on va essayer de faire ce qui est en notre pouvoir et rentre dans le cadre de l'activité du consulat, c'ad essayer de vous aider à obtenir une aide financière mensuelle.

Avez-vous pu avancer avec la demande auprès de la MDPH ?

On est en pleine préparation des élections présidentielles demain donc excusez-nous si nous ne sommes pas toujours très réactives en ce moment.

Merci de votre compréhension,

Anaïs Cosco

→ Selon mon interprétation, cette réponse signifie clairement (et ce n'est pas la première fois) que le Consulat estime qu'il ne peut pas m'aider pour l'élaboration de lettres de recours, de demandes d'Aide Juridictionnelle, de lettres de contestation de refus d'A.J. (et d'autres choses de ce type).

Ci-dessous, ma réponse à cette réponse (et il n'y a pas davantage depuis).

Eric LUCAS <autistasperger@gmail.com>

8 avr. 2022 18:48 (il
y a 11 jours)

À COSCO

Bonjour Madame, merci pour la réponse et désolé pour tous ces problèmes et messages. Je suis fatigué. Je ne sais même pas quoi vous dire.

L'aide financière, merci, mais c'est très improbable et ça ne peut pas aider pour les problèmes dont je parle.

J'ai 14 jours pour faire une lettre de contestation de rejet d'aide juridictionnelle, naturellement sans jamais avoir pu trouver quel service public pourrait m'aider pour ça. Donc comme toujours je ferai encore une nouvelle lettre "inadaptée, qui sera rejetée (ou "pénible") et ainsi de suite, c'est un cauchemar sans fin.

Je vous ai envoyé une liste avec 4 ou 5 points je crois.

Le premier (registre) est fait, le deuxième (AAH) sera fait (quel que soit le résultat), mais tout ça ne change rien au boulets que je traîne depuis des décennies.

J'ai besoin que quelqu'un fasse vraiment quelque chose.

C'est toujours possible. Et - comme je me tue à le répéter depuis des années - ça ne *peut pas* être "dans le cadre de ce qui est prévu", c'est impossible. Ce n'est pas aux usagers d'être adaptés à un système inhumain et qui ne prend pas en compte correctement les handicaps. L'Administration publique doit être accessible.

Bref je suis épuisé.

Bon courage pour les élections.
On pourra voir ensuite quoi faire....

Merci.....

3.3. Auprès de Service-Public.fr *(pas de réponse, et sans doute qu'ils ne sont pas là pour ça)*

Ce sont les mêmes courriels que ceux envoyés au CDAD (cf. destinataire "Justice.sp") ainsi qu'à l'association "Droit Pluriel" (cf. point 3.5. plus bas).

<Ref4530533> Merci pour votre message à service-public.fr

Boîte de réception



Justice.sp@service-public.fr

mer. 13 avr. 13:42
(il y a 6 jours)

À moi



RÉPUBLIQUE
FRANÇAISE

Liberté
Égalité
Fraternité

Service-Public.fr
Le site officiel de l'administration française

Service-public.fr vous remercie de votre message.
Vous recevrez une réponse dans un délai moyen de 3 jours ouvrés. Si ce délai devait être supérieur, vous recevrez un courriel pour vous en avertir.

En savoir plus sur l'actualité administrative ...

- Consulter la rubrique Actualités : <https://www.service-public.fr/particuliers/actualites> (pour les particuliers), <https://www.service-public.fr/professionnels-entreprises/actualites> (pour les professionnels);
- S'abonner à la lettre (gratuit) : depuis toutes les pages de la rubrique.

Merci de ne pas répondre à ce message.

Votre message :

Objet de votre message : Rappel de demande urgente - Re: Urgent SVP - Nouveau refus d'aide juridictionnelle

Date d'envoi de votre message : 13/04/2022

Corps de votre message : Monsieur, j'attends désespérément votre réponse depuis 5 jours, puisque

"les autres" me répondent encore moins, et de toute façon je ne sais toujours pas à qui m'adresser exactement si ce n'est à vous.

Si vous ne me répondez pas, je ne puis que supposer que le motif est que vous êtes fatigué, agacé, irrité ou offensé : je connais la musique par coeur, ça fait plus de 25 ans que c'est comme ça : mais qu'est-ce que je peux faire d'autre que de demander, partout, à des entités qui ne me répondent jamais ou qui parfois acceptent seulement de me dire d'aller voir ailleurs (comme vous le faites et m'orientant vers le DdD, qui ne sait que "m'engueuler" en me disant que je le "harcèle" et même que je "l'emmerde")...

C'EST DE LA TORTURE !

On ne me donne que 15 jours pour contester une lettre de (nouveau) rejet de demande d'aide juridictionnelle, rejet totalement prévisible puisque je ne vois pas par quel miracle je pourrais deviner comment formuler mes demandes d'une manière qui conviendrait à un système judiciaire INHUMAIN et INACCESSIBLE car il ne fait aucun effort pour tenter de comprendre ou de "traduire" mes demandes (qui sont pourtant explicites et précises).

Tous ces agissements violent la CDPH, moi je ne viole rien du tout et je suis victime de ces atrocités étatiques : où est l'aide, SVP ??

Si ce n'est pas vous, soit, mais alors qui ?

Je rappelle (au cas où on me lirait) qu'aucun avocat ne m'accepte (sauf si je commence par payer 5000 € - et encore, même pas sûr), et que c'est bien pour ça que je suis obligé de faire des demandes d'aide juridictionnelle : pour avoir un avocat commis d'office.

Pouvez-vous au moins me dire quel est le service qui peut et qui doit m'aider pour rédiger mes lettres de recours, mes demandes d'aide juridictionnelle, et mes lettres de contestation de refus (ainsi que mes demandes et saisines pour le DdD qui souffre de graves troubles de la compréhension) ?

Je passe mon temps à poser cette question, à des dizaines d'entités publiques, en vain depuis l'an dernier et même avant.

Tout ce qu'on sait faire, c'est soit ignorer mes demandes, soit daigner bien vouloir m'orienter "ailleurs, toujours ailleurs, c'est à dire nulle part" (et il faudrait que je programme une touche de mon ordinateur pour écrire cette phrase d'une seule pression), ou parfois - très rarement - pour consentir à me faire comprendre que je dérange !

Pardon d'exister et de souffrir à cause de l'Administration française !

Et en plus, quand j'essaie DEPUIS PLUS DE 25 ANS de trouver comment me défendre, tout ce qu'on sait me dire, c'est que j'ennuie ou que je harcèle ! Si je mets des points d'exclamation ou des majuscules BIEN LEGITIMES au bout de 25 ans de TORTURE, c'est automatiquement utilisé comme prétexte pour se déclarer offensé et disqualifier mes lettres !

C'est la France ça ? Ou une république bananière ? TORTURANTE !
La CDPH et tous les "beaux principes" républicains et constitutionnels sont totalement violés !
Elle est où, l'aide ?? Déjà en 2017 cette question était une telle torture que j'ai fini par la hurler dans la rue, à des gens qui ne comprennent même pas le français !
Votre système TORTURE les gens, les rend "dingues" et après il déclare avec une morgue ennuyée qu'ils ne "vont pas bien", qu'ils sont "particulièrement pénibles", et les envoie systématiquement se faire voir ailleurs !!!
Je veux porter plainte contre l'Etat (ou contre "X", qu'est-ce que j'en sais ???) concernant tout cette TORTURE, puisque visiblement ça ne s'arrêtera jamais !
COMMENT je fais ??? Toutes mes demandes d'aide juridictionnelle sont rejetées ! On me dit que mes plaintes sont "trop générales" même quand elles sont très précises (et on me dit la même chose quand elles ne le sont pas !).
C'est un jeu, c'est quoi ???
Pourquoi vous torturez les gens comme ça ?

EL

Le ven. 8 avr. 2022 à 19:02, Eric LUCAS <autistasperger@gmail.com> a écrit :

- > Bonjour Monsieur, le Consulat ne peut (évidemment) pas m'aider pour faire
- > une lettre de contestation de rejet d'aide juridictionnelle.
- > J'ai reçu hier une LRAR de rejet par le Tribunal de Paris.
- > Plainte contre SEPH.
- > Motif "plainte trop générale".
- > Comment puis-je trouver de l'aide, SVP ?
- > Il est évident que si je fais ma lettre de contestation tout seul, ce sera
- > "inadapté", ou "agaçant", ou "pénible" etc.
- > Toute cette torture administrative sans fin est insupportable.
- > C'est pourquoi je veux porter plainte contre l'Etat (puisque toutes mes
- > suppliques depuis des années restent ignorées).
- > En commençant par le SEPH, puisque quand j'essaie une plainte "contre
- > l'Etat", c'est "trop général".
- > J'ai besoin d'aide.
- > Je sais très très très bien que les avocats peuvent m'aider, mais comment
- > avoir un avocat sans l'aide juridictionnelle qu'on me refuse
- > systématiquement ? C'est une histoire de fous...
- > Je "fatigue" tous les fonctionnaires de France et de Navarre, qui soit ne
- > daignent pas répondre (au moins pour dire qu'ils ne savent pas quoi me
- > répondre), soit parfois s'énervent sur moi, alors que c'est moi la victime
- > et que je n'ai JAMAIS demandé ces supplices administratifs.
- > Comment faire, SVP ? Où, qui, comment ?...
- > Le DdD ? Mais c'est une plaisanterie... Je les ai appelés récemment et je
- > me suis fait jeter comme du poisson pourri, soi-disant que je suis
- > "particulièrement pénible", que c'est "du harcèlement" (alors qu'écris
- > juste quelques fois par an), et que "j'emmerde" un directeur qui m'a

> répondu ça.....

> C'est à se taper la tête contre les murs...

> C'est quoi ce pays, c'est une farce, c'est pas possible...

> Pouvez-vous au moins me répondre quelque chose, SVP ?

> Par exemple que vous avez lu mon courriel...

> Tout ça est fou et écoeurant....

> Merci

> Eric LUCAS

> MARTYR A VIE DE L'ABOMINISTRATION FRANCAISE

>

>

>

> *Et les "présomptions automatiques" comme quoi je serais "malade" ou

> "dingue" ce qui "justifierait" de ne pas me répondre, ça c'est dans le

> domaine de "l'imaginaire administratif", fff je connais la musique. Lisez

> mon interview ici et vous comprendrez à quel point c'est "n'importe quoi"

> (et tellement pratique pour me "disqualifier") :

> <https://www.info-elections.fr/etre-autiste-cest-un-peu-etre-tout-le-temps-un-etranger-meme-dans-son-propre-pays/>

> <<https://www.info-elections.fr/etre-autiste-cest-un-peu-etre-tout-le-temps-un-etranger-meme-dans-son-propre-pays/>>*

>

>

> Le ven. 8 avr. 2022 à 02:23, Eric LUCAS <autistasperger@gmail.com> a

> écrit :

>

>> Bonjour Monsieur, je suis désolé de vous écrire à nouveau, je ne sais

>> *vraiment* pas à qui demander de l'aide...

3.4. Auprès du DdD (Défenseur des Droits) (*réponse 100% inutile, et sans doute qu'ils ne sont pas là pour ça*)

Malgré les sévices par téléphone récents de la part d'un directeur de cette haute et noble institution ("*vous êtes particulièrement pénible*", "*vous m'emmerdez, allez emmerder quelqu'un d'autre*", etc. alors que j'ai toujours été très poli et calme avec eux), j'ai tout de même encore téléphoné, à leur "centre d'appels" (faute de trouver d'autres idées), et là je n'ai pas été éconduit, on m'a parlé gentiment et même humainement (*ô miracle*), mais malgré plus d'une demi-heure de conversation, la personne n'a pas pu me donner le moindre conseil pour faire cette lettre de contestation (à part ceux qui sont déjà indiqués, les 15 jours et la copie de la notification, ce qui ne m'aide en rien pour trouver ce qu'il faut rédiger), et elle n'a même pas cherché à le faire car ça ne doit pas être dans ses attributions. Sauf que quand on ne trouve pas, on essaie tout ce qu'on peut.

J'ai pu expliquer toute mon histoire, mais ça n'a absolument pas du tout aidé pour cette

nouvelle lettre, et je crois aussi que le DdD n'est pas là pour ça.

En effet, **le DdD n'est pas un service public d'assistance juridique permettant +l'accès à la justice+ (selon article 13 CDPH ONU)** comme je me tue à le demander partout depuis plus d'un an ou deux !

3.5. Auprès de l'association "Droit Pluriel" (pas de réponse, puisqu'ils m'ont déjà écrit il y a longtemps qu'ils ne pouvaient pas m'aider plus, puisqu'en plus ils m'ont expliqué par écrit qu'ils n'avaient pas de service d'assistance juridique, et puisqu'ils m'ont demandé poliment de ne plus leur écrire - toutes choses que je peux prouver sans difficultés

--- Si ne n'écris pas, on va me reprocher que c'est ce que j'aurais dû faire tout de même, mais si j'écris, on me reproche que c'est du "harcèlement" !!!

Comment je peux deviner, franchement ??? Elle est où la boule de cristal ???)

Calvaire des demandes d'aide juridictionnelle systématiquement refusées

Boîte de réception



Eric LUCAS <autistasperger@gmail.com>

8 avr. 2022 01:56 (il y a 11 jours)

À Agir, COSCO, CARDILES, Alliance, Justice.sp

Attn. asso Droit Pluriel

Bonjour

L'an dernier, vous m'avez expliqué que vous ne pouviez pas m'aider et vous m'avez demandé de ne plus vous écrire.

Mais vu que c'est un cauchemar sans fin, que TOUTES mes demandes d'aide juridictionnelle sont refusées pour les motifs les plus divers ("*demande prématurée*", "*demande caduque*", "*plainte trop générale*"...), et que je ne vois pas comment faire de lettres de contestation sans aide, c'est à se taper la tête contre les murs.

Je sais très bien qu'il me faut l'aide d'un avocat (*y-compris pour faire les lettres de recours, les demandes d'A.J. les lettres de contestation d'A.J.*), et c'est bien pour ça que je fais toutes ces demandes d'A.J., pour avoir un avocat commis d'office (*sans quoi, tous les avocats contactés me rejettent aussi, sauf si c'est pour me demander de payer des fortunes*).

Où est "l'accès à la justice" pour les personnes handicapées autistes en France ?? (cf. Article 13 de la CDPH - dont tout le monde se moque au pays de Tartuffe)

Un ami m'a expliqué que Droit Pluriel pourrait m'aider. Mais on va encore me reprocher d'être "pénible" et de "harceler". Donc je ne peux pas insister, surtout du fait que vous m'avez demandé de ne pas le faire.

Je ne sais même pas pourquoi je vous écris.
Tout ça est un cauchemar.
Ca s'appelle "la France".

Après, on va me maintenir à distance (encore et toujours), parce que je suis "fatigant". Alors que c'est moi la victime et que c'est l'Etat qui viole la CDPH et les droits fondamentaux (c'est même pas la peine de démontrer).

J'ai fait du mal à qui, au juste ? Mon seul tort c'est d'essayer de me défendre contre toutes ces injustices *étatiques* abominables.

On marche sur la tête des gens pendant des décennies, et après on leur reproche de se plaindre... Pardon d'exister...

J'imagine que ce nouvel appel au secours (parmi des centaines) sera encore un motif pour m'ignorer, pour s'agacer etc, pour me trouver "aversif", merci je connais tout ça par coeur.

Mais je fais *comment* alors, si toutes mes tentatives sont si mauvaises ou inadaptées ?

Salutations.

--

Eric LUCAS

Martyr de l'Aboministration Française

Autiste CIM-10 F84.5 à haut potentiel altruiste

Rescapé de la psychiatrie publique française et de ses médesinges - Martyr Administratif Français depuis 1994

Torturé en 2002-2006 et persécuté depuis 2020 par le Ministère des Aff(ai)res Etrang(èr)es de la France

Fondateur de AllianceAutiste.org, Autistan.org et Autistance.org en 2014

Demandeur d'asile auprès de la République fédérative du Brésil depuis 2017

Usager-Expert en Troubles et Sévices Administratifs Français

EricLucas.org



"(...) aux personnes en situation de handicap (...), je veux ici dire très solennellement que la République sera toujours à leurs côtés et qu'à chaque fois qu'il y a une difficulté, une impasse, une épreuve, qu'ils n'ajoutent pas une forme de culpabilité, à ce qu'ils vivent : c'est la nôtre de culpabilité, pas la leur. Eux, ils ont à croire dans leurs rêves. Votre différence, ça n'est pas celle que nos regards, trop habitués aux normes, croient voir. Votre différence, c'est votre potentiel." - Emmanuel MACRON, 11/02/2020

A qui d'autre pourrais-je demander de l'aide, pour que ma présente lettre de contestation puisse vous convenir ?

(Rappel : les avocats n'aident pas gratuitement, et les consultations gratuites d'avocats donnent des "réponses précises sur des questions de droit précises", elles n'aident pas à trouver ce qu'il faut écrire dans une demande d'aide juridictionnelle, et encore moins dans la présente lettre de contestation.)

Comment savoir à partir de quel moment une demande devient "suffisamment pas trop générale" ?? Tout cela est très vague pour moi... Comment deviner ? Quelle est l'adresse du magasin qui vend les boules de cristal "adaptées et normalisées" ??

Comment "traduire" mes demandes (qui expriment des injustices évidentes) dans une forme qui serait "recevable" pour vous ? Et pourquoi est-ce que ce serait à moi de chercher à *vie et en vain* cet "interprétariat" ? (s'il existe ?) ...

Je ne peux pas écrire encore que tout cela est de la **torture** continuelle pour moi, puisqu'on va me reprocher d'offenser...

N'y a-t-il donc pas au moins une trace d'humanité quelque part là-haut, est-ce qu'il vous est VRAIMENT INTERDIT de me lire et de me répondre de manière HUMAINE, de me donner quelques explications ou conseils ?

Vous allez me répondre que ce n'est pas à vous de me conseiller, mais à des avocats...

Mais comment avoir un avocat, si précisément l'absence de conseil par ces avocats empêche l'attribution de l'aide juridictionnelle nécessaire pour en désigner un ???

Franchement c'est à se taper la tête contre les murs...

Et le pire, ce n'est même pas ça, c'est que j'imagine que je vais encore recevoir un refus "laconique" (pour ne pas écrire "robotique"), froid, inhumain, sans explications, sans conseils, sans aucune considération pour la prise en compte du handicap c'est-à-dire sans aucune tentative "d'accessibilité" (pourtant simple : lecture attentive et "humaine"), et que donc je vais devoir encore tenter d'autres demandes en essayant diverses formulations dans l'espoir de peut-être en trouver une qui "fonctionne"...

Ou peut-être que, vu l'improbabilité de la chose, j'aurais plus de chances de succès en jouant au loto, ce qui me permettrait de payer un avocat ?

Je n'en peux plus de tous ces supplices, et ça fait longtemps que j'écris cette phrase.

Pourquoi tant d'inhumanité, pourquoi tant d'absence criante de toute mesure d'accessibilité aux personnes handicapées autistes ?

Toutes ces TORTURES des injustices de l'Administration française ET des refus d'aide (implicites ou "écrits-non-explicites"), ça doit durer jusqu'à ma mort ?

Et doit-elle être anticipée pour abréger ces tortures administratives françaises ??

4. Rappel des difficultés pour "accéder à la justice" résultant d'un manque d'accessibilité, d'aménagements, d'adaptations, d'informations suffisamment faciles à comprendre, et surtout d'un service public gratuit d'assistance juridique "de droit"

(et non "discrétionnaire") adaptée et accessible pour les personnes handicapées autistes ou les personnes présentant un handicap psychosocial

J'explique dans toutes mes demandes d'Aide Juridictionnelle que je suis une personne handicapée autiste et que je ne parviens pas à trouver l'assistance dont j'ai besoin (ceci est hélas facile à prouver, par de très nombreux courriels et lettres de demandes d'aide humaine, qui ne reçoivent pas de réponses utiles).

Etant donné que je n'ai pas cette assistance (et ce n'est pas ma faute puisque je cherche très activement depuis des années), il semble nécessaire que les services publics concernés (dont ceux de la Justice) mettent en œuvre des mesures d'accessibilité universelle en faveur des personnes handicapées, notamment autistes comme moi.

Cette accessibilité, me concernant, est fort simple puisqu'elle consiste à :

- lire mes demandes et explications de manière attentive (beaucoup plus que "la normale", afin de comprendre les nuances et détails "qui font la différence") ;
- faire preuve de souplesse et de tolérance si l'expression n'est pas "comme il faut" ;
- ne pas se formaliser ou se vexer, ni me prêter je ne sais quelle "intention cachée" (malveillante ou je ne sais quoi) ;
- ne pas rejeter à cause de "formalisme rigide", ou parce que peut-être j'ai écrit "trop de choses" ;
- ne pas agir "robotiquement", SVP.

Vous voyez bien que je ne parviens pas rédiger mes demandes de manière "standard". Si vous les rejetez à chaque fois, en attendant que je finisse par trouver "comment il faut faire exactement", je n'y arriverai jamais, et c'est juste encore un supplice supplémentaire.

Ce n'est pas à nous les personnes handicapées de faire *tous* les efforts d'adaptation. Il doit y voir réciprocité.

Est-ce que cette nouvelle supplique est déjà en train d'agacer ? Est-elle seulement lue ?

En janvier 2021, j'ai déjà envoyé au TA75 une demande (par LRAR) visant à l'accessibilité et aux aménagements ([20210126 ELO ICAMDAAD---FR-TA75 Demande-aménagements-accès-justice-formulaire-fin-tortures-administratives](#)) : je n'ai pas reçu de réponse. *(Je joins cette lettre à la présente, en espérant ne pas offenser ou autrement disconvenir.)*

Dans ces conditions (absence d'aide humaine, absence de mesures d'accessibilité, absence même de réponse), comment voulez-vous que je trouve tout seul la formulation

exacte pour ma demande d'Aide Juridictionnelle ?

Si je le pouvais, je ne serais pas une personne handicapée autiste...

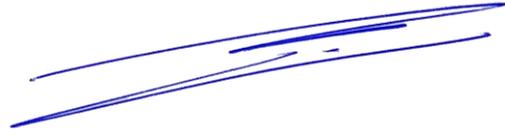
Je suis fatigué, fatigué, fatigué, par tous ces supplices sans fin.

J'ai besoin d'aide, pas de refus pour des motifs "généraux" et abstraits.

Je vous prie de croire, Monsieur le Président, à l'assurance de ma considération respectueusement très très fatiguée.

Eric LUCAS

Martyr de l'Administration Française

A handwritten signature in blue ink, consisting of several overlapping, slanted lines that form a stylized representation of the name 'Eric Lucas'.

Pièces jointes :

- (pour rappel, au cas où ce soit déjà "classé" ou détruit) Ma demande initiale d'aide juridictionnelle datée du 14/02/2022
- La copie de décision de rejet de celle-ci par vos soins datée du 21/03/2022
- La copie de notification de cette décision par vos soins datée du 24/03/2022
- La copie de l'enveloppe de votre envoi postal recommandé daté du 25/03/2022 et qui m'a été remis le 07/04/2022 par le service de l'immeuble où je réside

Humour cynique ?

« Aux personnes en situation de handicap,

je veux ici dire très solennellement que
la République sera toujours à leurs côtés

*et qu'à chaque fois qu'il y a une difficulté, une impasse, une épreuve,
qu'ils n'ajoutent pas une forme de culpabilité à ce qu'ils vivent :*

c'est la nôtre, de culpabilité, pas la leur.

Eux, ils ont à croire en leurs rêves.

Votre différence, ça n'est pas celle que nos regards

– trop habitués aux normes – croient voir :

votre différence, c'est votre potentiel. »

Emmanuel MACRON
Conférence Nationale du Handicap
Palais de l'Élysée - 11/02/2020



ECT - EMP. BRAS. DE CORREIOS E TELEGRAFOS
Ag: 50300270 - AC COPACABANA
RIO DE JANEIRO - RJ
CNPJ....: 34028316067950 Ins Est.: 81613524
COMPROVANTE DO CLIENTE

Movimento...: 19/04/2022 Hora.....: 16:10:40
Caixa.....: 104711605 Matrícula...: 89621859
Lancamento.: 044 Atendimento: 00037
Modalidade.: A Vista ID Tiquete.: 2268741651

DESCRICAO	QTD.	PRECO(R\$)
DOCUMENTO INTERNACI	1	45,90+
Valor do Porte(R\$)...	26,60	
Pais Destino: FRANCA		
Peso real (KG).....:	0,150	
Peso Tarifado:.....:	0,150	
OBJETO====> RR093582875BR		
REGISTRO (INTERNACIO:	11,00	
AVISO DE RECEBIMENTO:	8,30	
Selo.....:	45,90	

TOTAL DO ATENDIMENTO(R\$) 45,90

Valor Declarado nao solicitado(R\$)
No caso de objeto com valor,
utilize o servico adicional de valor declarado

VALOR EM CARTAO DE DEBITO(R\$): 45,90
VALOR RECEBIDO(R\$)=> 45,90

SERV. POSTAIS: DIREITOS E DEVERES-LEI 6538/78

O acompanhamento desses objetos poderá ser
realizados pelos remetentes e destinatários
por meio do portal dos

Correios <https://www.correios.com.br/>

ou pelo aplicativo de rastreamento

Ganhe tempo!

Baixe o APP de Pré-Atendimento dos Correios

Tenha sempre em mãos o número do ID Tiquete
deste comprovante, para eventual contato com
os Correios.

VIA-CLIENTE SARA 8.8.00

20220419_EIO_TortureAdmFR---FR-T175_Tentative-contestation-refus-aide-juridictionnelle-16-02-2022